



Communauté de Communes

N°DEL2024-77

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, cinq décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, Mme Michelle BEAUDEQUIN, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillaïn DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (30)

Absent(s) ayant donné procuration à :

M. Laurent BARGADA donne procuration à M. Etienne FRERE, M. Stéphane DECULTOT donne procuration à Mme Corinne BETRIX, M. Michel POTIER donne procuration à M. Eric BEGUIN (3)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

M. Renaud BOURGEOIS, M. Stéphane DUTILLOY, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC, Mme Nicole TUAL (5)

**DEL2024-77 Tarif d'occupation du domaine public du contrat de service public d'eau potable
de la commune d'Attichy pour l'année 2024**

Rapporteur : Monsieur Bernard FAVROLE

La Communauté de Communes des Lisières de l'Oise est compétente en matière d'eau et d'assainissement sur son territoire.

Conformément aux termes du contrat de concession du service public d'eau potable de la commune d'Attichy, attribué par délibération en date du 10 décembre 2018, la collectivité doit définir annuellement le coût de la redevance d'occupation du domaine public applicable au concessionnaire.

Le contrat prévoit une redevance de 30 euros par kilomètre de réseau de distribution d'eau potable. Le rapport d'activité du concessionnaire pour l'année 2023 indique que le linéaire total de distribution d'eau potable est de 18.46 km.

Aussi, il est proposé d'appliquer une redevance d'occupation du domaine public au concessionnaire de service d'un montant de 553,80 euros au titre de l'année 2024.

Vu le contrat de concession du service d'eau potable de la commune signé par délibération de la commune d'Attichy le 10 décembre 2018, prévoyant une redevance d'occupation du domaine public à hauteur de 30.00€ par km,

Considérant le linéaire de distribution d'eau potable sur la commune d'Attichy soit 18,46kms,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Autorisé** Monsieur le Président à percevoir la redevance d'occupation du domaine public au titre du contrat de concession du service public d'eau potable sur la commune d'Attichy,
- **Décidé** d'appliquer un montant de 30 € par kilomètre de réseau de distribution d'eau potable identifié sur le périmètre du contrat de concession, soit pour 18.46 km de réseau, un montant total de 553,80 €,
- **Dit** que les recettes sont inscrites au budget annexe 40003 EAU-CCLO section fonctionnement, au chapitre 757,
- **Chargé** Monsieur le Président ou toute personne habilitée par lui d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	30

Nombres de suffrages exprimés :	33
Pour :	33 Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, Mme Michelle BEAUDEQUIN, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillaïn DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	28 novembre 2024



Le Président

M. Franck SUPERBI

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID : 060-246000749-20241205-DEL202477-DE